

Domicile enfant majeur et bourses

Par leode, le 02/01/2012 à 22:56

Bonjour,

mon fils est en fac et je lui ai loué un appart pres de sa fac, quel est son domicile légal, le mien ou l'appart que je lui loue et est il considéré à ma charge puisqu'il poursuit ses études même s'il touche des bourses

Par corimaa, le 03/01/2012 à 07:37

Bonjour, tout savoir sur la declaration d'impots des etudiants, lire ce lien http://www.bercy.gouv.fr/directions_services/sircom/etudiants/6-mespremiersimpots_a.html

Par leode, le 03/01/2012 à 08:01

merci mais ce qui m'intéresse c pour le jaf

Par Marion2, le 03/01/2012 à 13:06

Vous, vous réglez le logement de votre fils, mais est-ce que sa mère lui donne une pension alimentaire ?

Il faut savoir pour le JAF

Le domicile légal de votre fils est l'appartemnet que vous lui avez loué. Est-il à son nom ou à votre nom ?

Par corimaa, le 03/01/2012 à 23:37

[citation]merci mais ce qui m'intéresse c pour le jaf [/citation]

Rien dans votre question ne le laissait penser.

Son domicile legal est bien evidemment celui qu'il occupe, ce qui n'empeche pas qu'il est toujours à votre charge puisque c'est vous qui payez le loyer j'imagine

Pour quelle raison exacte posez vous cette question, afin de vous repondre au mieux ?